

que les anciens règlements, y compris les gens du Sénat, font une singerie de la représentation suivant la population. Je pense que c'est une chose que le gouvernement aurait dû considérer, car, comme bien d'autres honorables députés, je ne désire pas beaucoup voir augmenter le nombre des députés en cette Chambre. Je tends à m'accorder sur ce point avec l'honorable député d'Edmonton-Ouest. L'augmentation pourrait certainement favoriser un quorum en cette Chambre ou en certains des comités de la Chambre, mais c'est à peu près le seul grand avantage que je puisse y voir. Ayant dit cela, j'espère que je ne mine pas mon argumentation...

**L'hon. M. Pickersgill:** J'allais justement signaler que l'honorable député est assez illogique. Il a argumenté en faveur d'une faible population dans Port-Arthur et d'une forte population dans l'Île du Prince-Édouard. A titre de parrain de ce projet de loi, je tiens à dire clairement que je n'aime pas qu'on dérange le Sénat qui protège les provinces Maritimes. Je pense que ma proposition tendant à maintenir la constitution à cet égard est une attitude logique, bien que l'honorable député m'ait accusé de légèreté.

**M. Fisher:** Je suis heureux de voir que le ministre est disposé à assumer pareille responsabilité. Il sait sans doute que j'avais la quasi-certitude qu'il ne pourrait ou ne voudrait faire autre chose que ce qu'il vient de faire. Mais parmi tous ceux qui étudieront le problème dans notre pays, il n'y en a pas assez qui tiennent compte de la représentation au Sénat. La plupart d'entre eux ignorent ce que la représentation au Sénat fait de l'argument si logique de la représentation proportionnée à la population.

L'augmentation du nombre des députés dans cette Chambre n'apportera relativement pas de compensation pour les régions représentées au Sénat. Je ne crois pas que nous devrions nous plaindre trop de la représentation sénatoriale, mais j'aimerais que tout le monde reconnaisse que, à moins de songer à apporter quelque redressement à cet égard, un de ces jours, qui sera à la satisfaction des régions visées, les divergences s'accroîtront de plus en plus à mesure que des déplacements se produiront dans la population du Canada.

Il est un autre point que j'aimerais soulever au sujet de la commission, et qui a trait à son fonctionnement. J'ai toujours pensé que les juges, malgré leur grande réputation de justice et d'impartialité, ne sont pas toujours les personnes dont les antécédents les rendent le plus aptes à s'attaquer à ce genre de problème. J'en conclus d'après ce que le ministre a dit dans son entrée en matière, que l'aide

et la documentation techniques telles que chiffres démographiques, cartes géographiques, etc., seront mises à la disposition des commissaires, surtout du commissaire en chef, mais cette assistance ne sera pas donnée par une personne spécialement désignée à cette fin.

J'ai toujours estimé qu'un géographe ou un démographe devrait être au nombre des représentants à la commission nationale, comme particulier, s'entend. Je voudrais demander au ministre si la chose a été envisagée, ou bien si l'on a cru que le commissaire en chef posséderait toute science et toutes connaissances techniques. J'ignore s'il désire me répondre et s'il est en mesure de le faire en ce moment, mais j'aimerais savoir si l'on a avisé à cette possibilité.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je crois que nous serons plus à même d'étudier cette question lorsque nous aurons le texte des bills.

**M. Fisher:** A propos de la commission, je voudrais aussi mentionner les différences énormes qui existent dans les grandes provinces, telles l'Ontario, par exemple, qui s'étend du nord-ouest à la vallée de l'Outaouais, notamment en ce qui concerne la connaissance intime du milieu; aussi je ne crois pas que l'on puisse fonder grand-chose sur l'argument avancé par le ministre, à savoir: que le fait de n'avoir qu'une commission par province permettrait d'arriver à ce genre de résultat. Je ne conçois pas comment on peut arriver à obtenir, au sein d'une commission intéressant l'Ontario, une représentation qui connaisse vraiment les traditions, la population, l'économie et les voies de transports d'une circonscription, de même que les strates politiques, si je puis dire, des diverses régions d'une province de cette importance. C'est pourquoi l'argument qu'a invoqué le ministre pour écarter l'idée d'une commission qui représenterait les trois provinces des Prairies ne m'a guère semblé probant. Je pense que le raisonnement que j'applique à la province d'Ontario est justement celui dont il se sert à l'égard des provinces des Prairies.

A mon avis, si nous devons avoir en Ontario une commission qui ne dispose pas de renseignements complets au sujet de la province, la même chose pourrait bien se produire dans les provinces des Prairies.

Il y a un autre point, qui n'a peut-être aucun rapport avec la question; compte tenu de toutes les commissions que nous allons créer, allons-nous pouvoir leur fournir le personnel nécessaire? Nos amis dans le coin là-bas ne nous ont encore pas dit si les intérêts des Canadiens de langue française se trouveraient sauvegardés, mais je suppose qu'ils vont se faire entendre. Allons-nous pouvoir nous assurer une telle représentation de